



EUSKAL RANDO



REGLEMENT INTERIEUR v12

« Un voyage de 1000 lieues commence par le premier pas ». Lao Tseu

Table des matières

| | |
|---------------------------------------|----------|
| 1. PREAMBULE | 1 |
| 2. PARTICIPATION | 2 |
| 2.1 Adhérents | 2 |
| 2.2 Occasionnels | 2 |
| 3. GROUPES de NIVEAUX | 2 |
| 4. RANDONNEES | 3 |
| 5. COVOITURAGE | 3 |
| 6. ORGANISATION | 3 |
| 6.1 - Accompagnateurs..... | 3 |
| 6.2 - Serre-files | 4 |
| 7. PROGRAMME | 4 |
| 7.1 – Randonnées hebdomadaires | 4 |
| 7.2 – Activités exceptionnelles | 4 |
| 8. EQUIPEMENT | 5 |
| Obligatoire..... | 5 |
| Conseillé | 5 |
| 9. SECURITE | 5 |
| Règles | 5 |
| 10. COMMUNICATION | 5 |
| Site internet..... | 5 |
| Mailing..... | 6 |

1. PREAMBULE

Les randonnées pédestres proposées à ses membres par l'association EUSKAL RANDO offrent des moments de plaisir, de sport, de détente, d'échanges et de convivialité. Elles ne peuvent

se concevoir que dans le respect strict des Statuts de l'association et des règles, en particulier de sécurité, détaillées dans ce Règlement Intérieur.

2. PARTICIPATION

2.1 Adhérents

Sur la base du volontariat, les randonnées proposées par EUSKAL RANDO sont ouvertes librement à tout membre actif de l'association (voir définition dans les Statuts) dont les capacités physiques sont compatibles avec le programme de la randonnée proposée. Chaque adhérent doit fournir un certificat médical **annuel** ainsi qu'après tout événement de santé majeur (opération, infarctus, etc ...).

Aucune inscription préalable à la randonnée n'est nécessaire.

L'équipement à la pratique de la randonnée pédestre en zone montagneuse est exigé (voir chapitre 8).

On distingue l'adhésion au club Euskal Rando, qui est libre, sur agrément du Bureau sans limitation de nombre et qui permet de participer aux activités du club hors randonnée, et l'adhésion licenciée obligatoire pour pratiquer la randonnée dont le nombre est limité à 185. Au-delà, les demandes de licences ne seront pas retenues.

2.2 Occasionnels

EUSKAL RANDO admet dans ses groupes de sorties des randonneurs occasionnels qui participent **sous leur pleine responsabilité**. Les randonneurs à l'essai, c'est-à-dire qui viennent découvrir l'association dans le but d'y adhérer et de se licencier, et inopinés (accompagnateur imprévu d'un licencié) peuvent être accueillis deux fois par le club qui conserve son assurance en Responsabilité Civile sans avoir à souscrire une assurance complémentaire. En revanche le randonneur occasionnel n'est couvert ni en Responsabilité Civile ni en accidents corporels à titre individuel. S'il provoque un accident ou s'il est victime d'un accident, il devra faire fonctionner son assurance personnelle. Avant de partir des explications sur ce point lui seront fournies par le guide-animateur. L'association est déchargée de toute responsabilité en cas d'accident. Le randonneur fait son affaire de son assurance personnelle tant pour les dommages qu'il pourrait subir que pour ceux qu'il pourrait causer.

3. GROUPES de NIVEAUX

Les randonnées sont proposées en quatre groupes de niveau :

- Groupe 1 : distances de 15 à 25 kms, dénivelé jusqu'à 1200m
- Groupe 2 : distances de 12 à 16 kms, dénivelé jusqu'à 800m
- Groupe 3 : distances de 10 à 15 kms, dénivelé jusqu'à 600m
- Groupe 4 : distances de 9 à 12 kms, dénivelé jusqu'à 300m.

Il appartient à chaque membre de choisir son groupe de randonnée en fonction de ses disponibilités, de son état de santé et de ses capacités physiques. Le rythme de la randonnée est donné par le guide-accompagnateur selon le groupe de niveau ; en choisissant un groupe de niveau, les participants s'engagent à en suivre le rythme.

4. RANDONNEES

EUSKAL RANDO propose des randonnées à la journée en Pays-Basque (nord et sud) et dans les provinces avoisinantes. Les randonnées (hors Landes) se font en zone montagneuse, avec dénivelé.

Les jours de randonnée sont le **lundi** pour les groupes 2 et 4, et le **jeudi** pour les groupes 1 et 3 toute l'année sauf vacances d'été et de Noël et jours fériés.

Les départs se font du parking Marouette (boulevard d'Aritzague) à Bayonne.

Rassemblement à 07h45, départ à 08h00 pour tous les groupes.

A l'arrivée sur le parking :

- se présenter au guide-animateur du jour, se faire inscrire, s'acquitter des 2€ de participation aux frais de préparation et de reconnaissance des randonnées
- s'occuper du covoiturage : proposer des places dans sa voiture ou chercher une place dans une autre voiture.

L'heure de retour au parking Marouette est très variable et ne peut être garantie. Il est vivement conseillé de ne pas prendre de rendez-vous ce jour là.

5. COVOITURAGE

Le covoiturage est conseillé mais ne peut en aucun cas être rendu obligatoire, il est basé sur le principe du partage et de la réciprocité.

Toute personne acceptant de conduire lors du covoiturage est responsable des personnes qu'elle transporte. Elle devra donc vérifier au préalable qu'elle est assurée pour pratiquer le covoiturage sans clause restrictive.

Le conducteur ayant la responsabilité du covoiturage doit s'abstenir de consommer des boissons alcoolisées ou les limiter en dessous du seuil de tolérance pour la conduite.

Les moyens utilisés pour se rendre du lieu de RDV au lieu de départ réel de la randonnée restent à la charge de chacun et sous sa responsabilité. Ces moyens ne sont ni connus, ni pris en charge par l'assurance de l'Association.

Le tarif du covoiturage est fixé sur la base de 0,20 € le km et d'un véhicule transportant 4 personnes, augmenté éventuellement du péage autoroute (à diviser par 4 également).

Exemple : pour un trajet aller/retour de 100 km, le tarif sera de 5€ par personne.

Nota : ce tarif, calculé au plus juste, ne prend en compte que le carburant et le péage. Si l'on tenait compte du prix de revient réel du km (barème auto-journal) la facture serait doublée. Il est donc souhaitable que le principe du partage et de la réciprocité soit respecté puisque le conducteur est toujours « perdant » : pour lui, l'usure de son véhicule, le risque de toute infraction au code de la route, la vigilance au volant...) Merci aux chauffeurs !!!

6. ORGANISATION

6.1 - Accompagnateurs

Les randonnées sont encadrées par des guides accompagnateurs bénévoles (ci-après désigné guide) ayant suivi une formation d'animateur de randonnée et titulaires des diplômes délivrés par la Fédération Française de Randonnée Pédestre ou bien ayant suivi une formation interne au club Euskal Rando et titulaires d'un diplôme délivré par le Président du club Euskal Rando. Le guide a une obligation de sécurité. Il prend toutes les mesures qu'il juge nécessaires : modification, annulation de la sortie en fonction des conditions météo, refus de tout

participant dont l'équipement paraît inadapté ou le niveau physique insuffisant pour la difficulté de la sortie proposée, comportement inapproprié, ...

Les guides rendent compte du déroulement de leur sortie au Bureau dès leur retour ou le lendemain matin au plus tard (liste des participants, incidents ou accidents éventuels, faits marquants).

Le budget de l'association ne permet pas de rembourser les frais de déplacements liés à la reconnaissance des itinéraires des randonnées. C'est pourquoi il est demandé à chaque randonneur une participation de 2€ à chaque sortie.

6.2 - Serre-files

Les guides sont secondés par un ou plusieurs serre-files dont le rôle, à l'arrière du groupe de randonneurs, est de veiller à ce que le groupe reste relativement compact, de s'assurer qu'aucun randonneur ne s'égaré en route, de signaler au guide toute difficulté qu'il observe et d'avertir le guide si un changement de rythme ou un arrêt du groupe est requis.

Les serre-files n'assurent pas la responsabilité du groupe et n'ont pas vocation à se substituer au guide.

7. PROGRAMME

7.1 – Randonnées hebdomadaires

Sur proposition des guides et du référent technique, le bureau de l'association Euskal Rando propose un programme bimestriel de randonnées pour chacun des groupes de niveau. Le programme mentionne :

- le nom du guide
- la date de la randonnée
- la randonnée proposée
- le lieu de départ pédestre de la randonnée
- l'heure de départ de Marouette
- le coût individuel proposé pour le covoiturage
- la distance de la randonnée pédestre
- le dénivelé de la randonnée pédestre

Le programme peut être modifié en raison des conditions météorologiques ou en cas d'indisponibilité des accompagnateurs.

Une fois par an, en principe en juin, une « auberge espagnole » réunit les 4 groupes.

7.2 – Activités exceptionnelles

Le Bureau d'Euskal Rando peut proposer à ses adhérents des sorties ou activités exceptionnelles.

- repas en cidrerie ou autre (ouvert à tous les adhérents, transport en bus)
- rando Trèfle (pour les adhérents licenciés, sur la journée, tous groupes confondus, sur un site inhabituel, transport en bus)
- rando 2 jours (pour les adhérents licenciés, sur 2 jours, en haute montagne, transport en bus, hébergement)

8. EQUIPEMENT

Obligatoire

L'équipement minimum suivant, en bon état, est **obligatoire** pour participer aux randonnées proposées par Euskal Rando. Le guide est en droit de refuser la participation d'un randonneur pour défaut de cet équipement.

- chaussures de randonnées à tige montante et semelles à crampons
- sac à dos de randonnée (25 litres environ)
- eau (minimum 2 litres par personne l'été, 1 litre l'hiver)
- fiche de santé individuelle, accessible dans le sac à dos, comportant nom, âge, personne à contacter en cas de problème, pathologies éventuelles, médications éventuelles
- carte nationale d'identité, carte Vitale, carte de santé européenne, carte de groupe sanguin
- solide pique-nique
- barres de céréales, fruits pour la « pause banane »
- vêtements contre le froid (polaire, bonnet, gants)
- vêtements contre la pluie (veste imperméable, poncho)
- protection solaire (lunettes de soleil, chapeau, crème solaire)
- sifflet

Conseillé

- bâtons de marche
- couverture de survie
- trousse à pharmacie adaptée à la randonnée pédestre avec produits non périmés

9. SECURITE

Les randonnées proposées par Euskal Rando arpentent les MONTAGNES et le LITTORAL. Les deux sont magnifiques mais les deux sont potentiellement dangereux. Le respect des règles de sécurité et de prudence est une exigence qui s'impose à chacun des randonneurs, sachant que le danger viendra davantage d'une ronce en travers du chemin que d'une avalanche.

Règles


- Choisir son groupe de niveau en ne surestimant pas ses capacités
- Respecter les consignes du guide
- Respecter les autres randonneurs et leur prêter attention
- Respecter le rythme de marche du groupe
- Boire et s'alimenter régulièrement
- Signaler ses défaillances, même bénignes au guide ou à l'un des serre-files
- Signaler ses arrêts hygiéniques (déposer son sac en bord de sentier)
- Rester prudent et adapter ses pas au sentier
- Rester vigilant, en particulier après le pique-nique et/ou sur le chemin du retour.

10. COMMUNICATION

Site internet

Le vecteur principal de communication d'Euskal Rando est le site internet www.euskalrando.org.

Mis à jour autant de fois que nécessaire, il s'articule sur 3 niveaux :

- une page d'accueil qui apparaît lors de l'accès au site et disparaît au premier clic de souris pour faire apparaître la page A la Une. On y trouve les dernières informations, les dernières publications, les dernières photos mises en ligne. C'est sur cette page que sont publiées les modifications ou annulations de dernière heure des randonnées en cas de météo défavorable ou autre motif.
- un menu qui propose les choix suivants :
 - page d'accueil / page A la Une, symbole 
 - statuts de l'association
 - règlement intérieur de l'association
 - organisation de l'association
 - procédure d'adhésion à l'association
 - calendrier des sorties
 - accès à l'Espace Membres
 - contacts de l'association
- un Espace Membres, réservé aux adhérents par accès avec identifiant et mot de passe, qui propose les rubriques suivantes :
 - informations réservées aux membres
 - photos (des dernières randonnées aux événements Euskal rando)
 - bons plans du randonneur (recettes, conseils techniques, etc ...)
 - toporandos (infos sur les randos, traces gpx, ...)
 - articles précédents
 - blog (écrits d'adhérents en lien avec la randonnée dont la publication est validée par le Bureau)
 - archives (calendrier des randonnées depuis la création du club)

Mailing

Certaines informations de haute importance (convocation à l'Assemblée Générale du club par exemple) ou à caractère exceptionnel (organisation par Euskal Rando d'un événement pour ses adhérents) seront communiquées par mail à chaque adhérent individuellement.

Cette procédure reste exceptionnelle, la voie « normale » de communication du club vers les adhérents reste le site internet www.euskalrando.org.

Le Bureau garantit la confidentialité de la liste d'adresses mail des adhérents d'Euskal Rando et son usage exclusif pour la seule communication d'Euskal Rando.

L'adresse mail euskalrando@gmail.com est à la disposition des adhérents et non-adhérents pour la communication vers le Bureau du club.

« Si tu veux marcher vite, marche seul. Si tu veux marcher loin, marche avec les autres ».

Proverbe africain